



Contrat légumes

Juillet 2021 > Octobre 2021

dans le respect du contrat d'engagement de l'AMAP

<u>Entre le producteur :</u> PASCAL BARTHEL La Cazane Adresse : Le Pas Du Loup 66150 ARLES/TECH Email : pascal.barthel@yahoo.fr Tel : 06 13 63 90 58	<u>Et le consommateur :</u> Nom : Prénom : Adresse : Email : Portable :
--	---

Jour et lieu de distribution

Mercredi de 18 H – 19 H, chez Patrick chemin de la Pave – 66490 St Jean Pla de Corts

Mode de production :

Paniers de légumes certifiés en Agriculture Biologique.

Description :

C'est dans un écrin de verdure près de la commune d'Arles sur Tech que j'exerce mon métier d'agriculteur. Soucieux de la nature et de son devenir, c'est naturellement que j'ai fait le choix de produire en Agriculture Biologique. Le circuit court étant l'une de mes priorités, le concept de l'AMAP qui unit le producteur paysan local et le consomm'acteur m'a séduit, en effet elle s'inscrit dans mon éthique de production et mes valeurs personnelles

Calendrier prévisionnel des distributions :

Les distributions auront lieu tous les mercredis soit **17 distributions**

Période d'engagement : Du mercredi 07/07/21 au mercredi 27/10/21

Prix du panier :

Prix - Panier - 15 € x 17 distributions
<input type="checkbox"/> Paiement en 1 fois - soit 1 chèque de 255,00 €
<input type="checkbox"/> Paiement en 2 fois - soit 2 chèques x 127,50 €
<input type="checkbox"/> Paiement en 3 fois - soit 3 chèques x 85,00 €
<input type="checkbox"/> Paiement en 4 fois - soit 4 chèques x 63,75 €

Prix - Panier - 12 € x 17 distributions
<input type="checkbox"/> Paiement en 1 fois - soit 1 chèque de 204 €
<input type="checkbox"/> Paiement en 2 fois - soit 2 chèques x 102 €
<input type="checkbox"/> Paiement en 3 fois - soit 3 chèques x 68 €
<input type="checkbox"/> Paiement en 4 fois - soit 4 chèques x 51 €

Mode de paiement:

Le paiement interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de **PASCAL BARTHEL**, que le consomm'acteur remettra en totalité à la signature du présent contrat selon les modalités du tableau ci-dessus. Le producteur présentera à l'encaissement le premier chèque à réception, le deuxième chèque sera mis à l'encaissement début août 2021, le troisième début septembre 2021 et le quatrième début octobre 2021.

Fait à le en 2 exemplaires originaux (valant pour reçu).

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Le producteur

Le consomm'acteur